

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025 à 19H30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, MAUVIEUX O, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.

Secrétaire de séance : JEGLOT Brigitte

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	13
- Nombre de pouvoirs :	5
- Nombre d'absents :	6

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Présentation de Joël Michel, nouvel agent communal aux services techniques
- Personnel : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour la PSC mutuelle – colis de fin d'année pour les agents communaux
- Voirie : programme voirie rurale 2026 – règlement élagage – point sur les travaux
- Salle des fêtes : devis flockage de la charpente
- Salle omnisports : point sur les travaux
- Compte-rendu du Conseil d'école
- Informations et questions diverses : marché de Noël - illuminations

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est validé.

1- PRESENTATION DU NOUVEL AGENT COMMUNAL AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Joël Michel, Adjoint Technique Territorial, a été recruté pour l'entretien des bâtiments suite au départ de Benoît Clerbois et il a pris ses fonctions le 20 octobre dernier. Cet agent secondera également ses collègues aux espaces verts et à la voirie.

2- PERSONNEL

1- Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour la PSC Mutuelle

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

A compter du 1er janvier 2026, les communes doivent contribuer au financement de la mutuelle de leurs agents.

Par délibération du 11/12/2024, la commune avait décidé de participer à la consultation faite par le Centre de Gestion pour la mise en place d'un contrat groupe.

Suite à l'appel d'offres, c'est la MNT qui a été retenue par le Centre de Gestion pour le contrat de PSC du 1/1/2026 au 31/12/2031.

La commune doit délibérer sur les points suivants :

- adhésion au contrat collectif d'assurance MNT souscrit dans le cadre d'une **convention de participation**, suite à appel à concurrence du Centre de Gestion (adhésion facultative des agents)
- Ou** choisir la **labellisation** c'est-à-dire laisser le choix aux agents de choisir un contrat individuel sous condition que la mutuelle soit labellisée.
- fixation du montant de la participation employeur qui devra être au minimum de 15 € mensuel brut par agent et se prononcer sur la participation employeur pour le conjoint et enfants.
- mise en place ou non de critères de modulation.

La commission personnel, réunie le 5 novembre dernier, a étudié ce dossier et propose de :

- retenir la labellisation
- fixer la participation employeur à 20 € par agent et ne pas participer aux frais de mutuelle pour le conjoint et les enfants
- de ne pas mettre en place de critère de modulation

Suite à la commission, un dossier de saisine a été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion et la commune a eu un avis favorable.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la procédure de labellisation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2026 et de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion
- de verser une participation mensuelle brute d'un montant mensuel brut de 20€ par agent
- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

2- Colis de fin d'année pour les agents communaux

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

Comme chaque fin d'année, il est proposé d'offrir un colis gourmand aux agents municipaux ainsi qu'à l'animateur sportif, à l'animatrice de la médiathèque et à ses deux bénévoles soit 19 coffrets.

Comme l'année dernière, Laure Boizard a sollicité la Biscuiterie de Guerlédan qui propose des coffrets à 25 € TTC l'unité soit un total de 475 €.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de la Biscuiterie de Guerlédan.

3- **VOIRIE**

1- Programme voirie rurale 2026

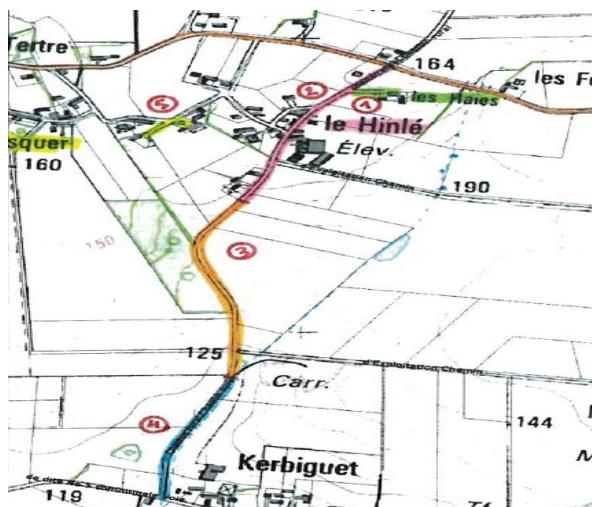
Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

La commission voirie, réunie le 25 octobre, s'est rendue sur les routes afin d'étudier le programme voirie rurale 2026.

La commission propose d'inscrire les routes suivantes :

- * route du Hinlée vers Les Haies (route n°1). Estimatif LCBC : 4 779 € HT
- * route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation (route n°2). Estimatif LCBC : 28 245 € HT
- * poursuite de la route du Hinlée jusqu'à la carrière (route n°3). Estimatif LCBC : 33 335 € HT
- * route du Hinlée vers le Cosquer (route n°5). Estimatif LCBC : 7 229 € HT
- * route du Hinlée vers Kerbiguet : de la carrière au carrefour (route n°4). Estimatif LCBC : 18 905 € HT.



L'estimatif total est de 92 493 € HT soit 110 991,60 € TTC.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le programme 2026 comme suit :

Tranches	Estimatif HT
Tranche ferme ► route du Hinlée vers Les Haies ► route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation ► route du Hinlée vers le Cosquer	4 779,00 € 28 245,00 € 7 229,00 €
Tranche conditionnelle ► route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière	33 335,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la proposition n°4 (route du Hinlée de la carrière vers Kerbiguet) d'un montant de 18 905 € HT.

L'estimatif pour 2026 est de 40 253 € HT pour la tranche ferme et 33 335 € HT pour la tranche conditionnelle.

La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget 2026.

2- Règlement élagage

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

La commission voirie propose de mettre en place un règlement pour l'élagage des arbres en bordure de voies communales et chemins ruraux.

En effet, l'élagage est un problème récurrent et les personnes concernées, malgré les relances de la mairie, ne procèdent pas à ces travaux. Cela pose des problèmes dans la collecte des ordures ménagères, le transport scolaire et la visibilité dans certains carrefours.

Au titre de ses pouvoirs de police, le Maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales ou chemins ruraux.

La commission propose de mettre en place la procédure suivante :

- Un premier courrier demandant à l'usager de procéder à l'élagage et imposant une date butoir. L'usager a 10 jours pour faire part de ses observations.
- Si l'élagage n'est pas fait, un second courrier sera envoyé en recommandé annonçant que les travaux d'élagage seront faits par une entreprise
- Les frais seront refacturés à l'usager.

Discussion et vote :

David Rouxel souligne que le non-entretien risque aussi d'endommager les réseaux aériens.

Cécile Trény signale également qu'il est difficile de contacter les élagueurs et surtout de fixer une date d'intervention. Elle propose qu'il y ait une certaine souplesse pour les usagers qui ont commandé des travaux et qui sont dans l'attente d'une intervention.

Anthony Basset interpelle Frédéric Foulfoin car, après les nombreux coups de vent, les branches tombées dans les fossés ne sont pas ramassées par les propriétaires des arbres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement d'élagage et autorise sa mise en place.

3- Point sur les travaux en cours

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

▪ Ecluse rue de Bellevue : les travaux effectués ne sont pas conformes au devis signé. Il a été demandé à l'entreprise Colas de modifier l'écluse.

▪ Aménagement de la rue des Courcettes : il reste à finir le ponçage des trottoirs et une allée piétonnière.

Anthony Basset et David Rouxel signalent aussi que la machine à pizzas, nouvellement installée 3 rue de Bellevue, éblouit les véhicules qui circulent dans cette rue et suggèrent que des emplacements de parking soient libérés sur le terrain privé afin de faciliter l'arrêt minute des clients.
Monsieur le Maire ira rencontrer les propriétaires du garage pour en discuter avec eux.

4- SALLE DES FETES : DEVIS FLOCKAGE DE LA CHARPENTE

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Suite à la demande du SDIIS concernant le dossier ERP pour la pose du faux plafond, la commission de sécurité de la Préfecture demande que les 3 treillis de la charpente métallique de la salle des fêtes soient flockés par une protection anti-feu par projection de fibres minérales sur une épaisseur de 20 mm. Ces travaux doivent être faits avant que le faux plafond soit installé.

Brigitte Jéglot a contacté des entreprises :

- le devis de la société Protexio est de 3 710 € HT
- le devis de la société Isol'Habitat est de 3 534,46 € HT

La commission de sécurité demande également des travaux de mise aux normes coupe-feu dans la chaufferie (faux plafond, flockage et coffrage du conduit) :

- le devis de la société Isol'Habitat est de 4 447,26 € HT

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les deux devis de la société Isol'Habitat. Les dépenses seront mandatées en section d'investissement du budget 2026.

5- SALLE OMNISPORTS : POINT SUR LES TRAVAUX

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Démarche faite pour neutraliser le câble auprès d'ENEDIS et demande de branchement provisoire faite auprès de Total Energie le 13/11/2025. Les travaux seront faits le 3 décembre.

L'entreprise de maçonnerie Le Ho a déposé, lundi, le mobilhome de chantier. Le couvreur et le plombier doivent intervenir cette semaine.

6- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale Déléguee aux affaires scolaires

Note explicative :

Il a eu lieu le 16 octobre dernier en présence de Monsieur le Maire, les enseignantes, les représentants de parents d'élèves et Monsieur Tilly, DDEN.

▪ Election des représentants des parents d'élèves :

Ont été élus : Mmes Le Moal, Clément, Coat, Salaun, Papini, Saliou, Luce-Antoinette et M. Duault

▪ Effectifs de la rentrée :

82 élèves :	▪ TPS-PS-MS et GS : Mme Mahec	19 élèves
	▪ classe bilingue : Mme Revaud	16 élèves

▪ CP-CE1-CE2 : Mme Gorin	23 élèves
▪ CM1-CM2 : Mme Marouzé	24 élèves

▪ Projets pédagogiques et sorties :

- Spectacles Palais des Congrès : 2 pour les maternelles et CP - 1 pour les classes de CP et CM2
- Spectacle de Noël offert par la municipalité
- Participation au concours de petits champions de la lecture pour le CM
- Festival du court métrage pour toutes les classes
- Visite de la cité des sciences et séance au planétarium pour les CM
- Visite et animation au château de la Hunaudaye pour les CM
- Découverte de l'école de Bothoa pour les CE
- Atelier modelage à la briquetterie de Langueux pour les maternelles et CP
- Classe découverte pour les GS aux CE2 à Perros Guirec

▪ Education physique et sportive :

- CP aux CM2 : cross de la solidarité le 14/11
- CM : cycle kayak
- GS, CP, CE : cycle piscine
- GS aux CM2 : interventions de l'animateur de l'ACSE
- Randonnée en fin d'année

▪ Ecole dehors :

Classe bilingue tous les mardis matins dans le bois de Brocheboeuf, autour de l'étang ou dans le jardin attenant à l'école.

Bibliothèque : une semaine sur deux – participation au prix des Incorruptibles

Participation à la cérémonie du 8 mai 2026.

Divers :

Sensibilisation au programme PHARE contre le harcèlement

Mise en pratique du PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Adhésion à la coopérative scolaire OCCE

Demande d'un amplificateur sur la sonnette de la porte d'entrée.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Marché de Noël :

Suite à la commission du vendredi 14 novembre, le plan du marché de Noël a été établi : 32 stands seront installés : 17 artisans d'arts, 4 associations (+ 2 pour la restauration-bar), 2 cosmétiques et 9 en spécialités culinaires.

Suite au désistement de WRC , l'association Fun Run a accepté d'accompagner le club des jeunes pour gérer la petite restauration et le bar, merci à eux.

Les différentes activités sur place :

- Stand maquillage
- Stand photo avec le Père Noël
- Manège pour enfants en extérieur
- Dégustations d'huîtres
- Balades en calèche
- Tombola
- Ventes de Pop corn
- Distributions de bonbons

Mais personne ne s'est encore manifesté pour jouer le rôle du Père Noël et il va aussi manquer 2 ou 3 personnes le jour J pour l'organisation du marché. La commission animation sollicite donc l'aide de quelques membres du conseil.

- *Illuminations* : la pose des guirlandes aura lieu le mercredi 3 décembre. Elles seront retirées après la cérémonie des vœux qui aura lieu le 9 janvier.
- *Bulletin municipal* : il est en cours de rédaction. Il devra être distribué le week-end du 27/28 décembre.
- *Hôtel* : Monsieur le Maire informe, qu'avec Brigitte Jéglot et Gildas Pérennez, il a rencontré une personne intéressée par la reprise de cet établissement. Les démarches sont en cours.
- *Eclairage public* : depuis le changement d'heure, certains candélabres s'éteignent à 19h au lieu de 20h. A revoir avec les agents communaux.

- *Point sur la TEOMI (taxe enlèvement ordures ménagères incitative)* :

Suite à la dernière réunion de Conseil, Frédéric Foulfoin souhaite apporter des précisions sur la TEOMI.

Le taux a augmenté de 2.57 % (et non de 20%). Cette taxe est indexée sur la valeur locative de la maison ce qui explique en partie l'augmentation. Mais cette augmentation est aussi due au fait que ce budget doit désormais être en équilibre et ne plus être abondé par le budget principal de LCBC.

La TEOMI sera mise en place le 1^{er} janvier 2026 et sera basée sur un nombre de levées fixes du bac OM par an. Cette part incitative doit inciter les usagers à ne pas dépasser le nombre de levées imposées sinon un surcoût sera facturé.

Frédéric Foulfoin indique qu'un guide de tri sera distribué aux usagers.

- *Cérémonie du 11 novembre* : Laure Boizard rapporte qu'elle a reçu des compliments sur la cérémonie du 11 novembre et elle tient à féliciter les porte-drapeaux pour leur implication et Gildas Pérennez pour son discours.
- *Séjour ski* : Laure Boizard indique que le séjour ski est complet et 8 ados sont sur liste d'attente. Avec la responsable du service enfance jeunesse, elle établira la liste des ados retenus en fonction des critères mis en place par la commission.

Fin de séance à 21h45.

Dates à retenir :

- Mercredi 26 novembre à 19h : commission finances
- Jeudi 27 novembre à 14h30 : commission révision de la liste électorale
- Mardi 2 décembre à 18h30 à Loudéac : réunion Espace de Vie
- Mercredi 3 décembre à 19h30 : commission Communication
- Dimanche 7 décembre à la salle des fêtes : marché de Noël
- Mardi 9 décembre : bureau communautaire et conseil communautaire
- Jeudi 11 décembre à 19h30 : Conseil Municipal
- Vendredi 12 décembre à la salle des fêtes : arbre de Noël école des Perrières
- Samedi 13 décembre à la salle des fêtes : arbre de Noël de l'école Ste Jeanne d'Arc
- Jeudi 18 décembre à 14h à la salle des fêtes : spectacle de Noël offert par la municipalité